



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2024/007

1.1 Marché public

### MARCHE PUBLIC POUR DES MISSIONS CSPS ET CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT LES OPALINES A SAILLANS POUR CREATION D'UNE CRECHE, D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ET DE BUREAUX POUR UN SYNDICAT MIXTE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure des marchés pour des missions de CSPS (coordonnateur de sécurité et protection de la santé) et de contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans pour création d'une crèche, d'un accueil de loisirs, d'un relai petite enfance et de bureaux pour un syndicat mixte ;

CONSIDERANT que le marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT l'allotissement de ce marché en 2 lots :

- Lot n°1 : mission CSPS
- Lot n°2 : mission de contrôle technique

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence en date du 16 janvier 2024 est paru sur le profil acheteur de la collectivité <https://dl.aws-achat.info/> et au journal d'annonces légales Dauphiné Libéré fixant la date limite de réponse des candidats au 6 février 2024 à 12h00 ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres suivants :

- Prix 70%
- Valeur technique des offres 30%

CONSIDERANT le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général sur l'imputation 23.18 ;

## DECIDE

**Article 1 :** de signer les marchés de CSPS et de contrôle technique nécessaires dans le cadre des travaux de dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans pour création d'une crèche, d'un accueil de loisirs, d'un relai petite enfance et de bureaux pour un syndicat mixte avec les entreprises suivantes :

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*



- **Lot n°1 Mission CSPS**  
Avec la société ELYFEC – 29 rue Condorcet Porte 7021 – Villefontaine – 38090 VAULX MILIEU  
Pour un montant de 2 310.00 € HT
- **Lot n°2 Mission de contrôle technique**  
Avec la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE – 6, rue du Général Audran  
– 92400 COURBEVOIE  
Pour un montant de 4 252.50 € HT

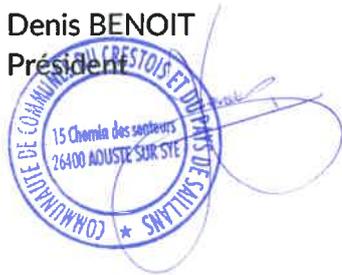
**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 15.FEV. 2024

Affichée le : 15.FEV. 2024

Denis BENOIT  
Président



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE